

# RAPPORT D'ACTIVITE DE L'INSTITUT DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (IRSHS) 2020 ET DU LABORATOIRE DECONOMIE LOCALE ET DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF DU CBRSI

## 1. Dénomination : Institut de Recherches en Sciences Humaines et Sociales (IRSHS)

Désigné sous l'appellation du Département de Recherches en Sciences Humaines et Sociales (DRSHS) jusqu'en 2013, l'Institut des Recherches en Sciences Humaines et Sociales (IRSHS) a été créé par le décret n°2013-453 du 08 octobre 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique (actuel Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation).

## 2. Mission et domaines de recherche

### 2.1. Mission

L'IRSHS est un Institut de recherches en Sciences Humaines et Sociales et d'expertise qui a pour mission de :

- réaliser des travaux de recherche et de recherche-action, recherche-développement à partir des problèmes scientifiques nés des préoccupations de développement ;
- réaliser des travaux d'expertise, d'aide à la décision et d'appui aux institutions et aux acteurs engagés dans des stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités genre en relation avec les sciences humaines et sociales (géographie, sociologie, histoire, économie, etc. en lien avec les Objectifs de Développement Durables (ODD) ;
- accompagner institutionnellement les collectivités décentralisées dans la dynamique du développement local ;
- contribuer à la formation des étudiants, des stagiaires et des chercheurs dans les domaines des sciences humaines et sociales ;
- s'associer à d'autres structures universitaires et de recherche pour conduire des formations doctorales dans ses domaines de compétences (masters et doctorat en géographie, sociologie, histoire, économie, etc. ;
- initier et soumettre à financement des projets et programmes de recherche.

Ex-Institut français d'Afrique noire (IFAN), Ex-Institut de recherche appliquée du Dahomey (IRAD), l'actuel Institut de Recherches en Sciences Humaines et Sociales (IRSHS) est situé dans l'Immeuble Annexe CBRSI Porto-Novo, Place de la République, face Assemblée nationale, 01 BP 6 Porto-Novo, Tél : (229) 20 21 30 81.

**2.2. Domaines de recherche :** Sciences humaines et sociales (géographie humaine et rurale, géographie économique, géographie et aménagement du territoire, géographie humaine, sociologie, anthropologie), Economie locale et développement participatif.

Les activités de l'IRSHS incluses dans celles du CBRSI sont inscrites dans le programme 3 du MESRS. Les recherches menées à l'IRSHS sont en parfaite adéquation avec les orientations nationales du Gouvernement du Bénin et s'inscrivent bien dans le Programme d'Actions du Gouvernement pour le quinquennat 2016-2021 (PAG 2016-2021) à travers le pilier 1 : Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance, le pilier 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie et le pilier 3 :

Améliorer les conditions de vie des populations. Par ailleurs, les recherches menées sont transversales aux sept (07) axes stratégiques définis par les trois piliers de l'orientation nationale. Il s'agit de :

### **Pilier 1**

Axe stratégique n°1 : Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit

Axe stratégique n°2 : Amélioration de la gouvernance

### **Pilier 2**

Axe stratégique n°3 : Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité

Axe stratégique n°4 : Amélioration de la croissance économique

Axe stratégique n°5 : Amélioration des performances de l'éducation

### **Pilier 3**

Axe stratégique n°6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale

Axe stratégique n°7 : Développement équilibré et durable de l'espace national

## **2.3. Projets de recherche réalisés à l'IRSHS**

### **2.3.1. Domaines, axes, secteurs de recherche**

**Domaines de recherche** : Sciences humaines et sociales (géographie humaine et rurale, sociologie, anthropologie), Economie locale et développement participatif, Dynamique démographique et développement durable, Dividende démographique.

Les thèmes développés de 2000 à ce jour sont :

- Religion et développement ;
- Pouvoir local et gestion communautaire de la cité ;
- Environnement et santé ;
- Dividende démographique et économie
- Economie locale et développement participatif ;
- Culture et environnement ;
- Genre et politiques nationales ;
- Pouvoir public et aménagement du territoire ;
- Acteurs de l'aménagement du territoire ;
- Urbanisation et aménagement du territoire

### **2.3.2. Autres activités de recherches réalisées**

Au lendemain de la création du Laboratoire d'Economie Locale et Développement Participatif (LEDP) en 2002, et sous la supervision du Dr Aimé GNIMADI, le chef dudit Laboratoire, des activités de recherches contractuelles ont été réalisées pour le compte du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Réalisée entre mai et octobre 2003, **l'Etude de référence sur la pauvreté et la sécurité alimentaire dans le Borgou** constitue une des activités majeures de démarrage du Projet d'Appui au Développement Communal et aux Initiatives locales dans le département du Borgou (ADECOI), initié et mis en œuvre dans le cadre de la coopération entre le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU), le Programme

des Nations Unies pour le Développement (PNUD) d'une part, le Gouvernement du Bénin, d'autre part<sup>1</sup>. Cette étude se justifie par la nécessité pour les partenaires du projet ADECOI, en particulier les sept communes du Borgou en dehors de Parakou, d'être en mesure d'apprécier à tout moment le rythme de sa progression vers les résultats attendus et surtout d'identifier, à la fin dudit projet, les effets dont la synthèse devrait déboucher sur une meilleure évaluation de l'impact que ce projet aura eu sur la vie des femmes et des hommes dans ces communes.

L'étude vise à : (i) décrire et analyser la situation de départ dans les communes impliquées en termes de déterminants ou causes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire de façon à fournir à chacune des 7 communes les données utiles à l'élaboration de programmes d'actions spécifiques en matière de lutte contre la pauvreté ; (ii) produire les indicateurs facilement mesurables afin d'apprécier, à partir de leur valeur initiale, les progrès réalisés tout au long du processus et l'impact au terme de celui-ci.

Après le départ du Dr Aimé GNIMADI pour d'autres fronts de la recherche développement en Afrique de l'Ouest, le Laboratoire ELeDP a connu une léthargie jusqu'en décembre 2012. Cette situation s'explique par le renforcement des capacités de certains chercheurs, membres dudit laboratoire (préparation de la thèse de doctorat unique). Ce n'est qu'à ce moment que le laboratoire a repris avec ses activités de recherche-développement. Les dernières activités de recherche-développement phares réalisées sont :

- la collaboration avec d'autres chercheurs de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi à l'élaboration du document de Politique Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation pour la période 2018-2030. La Politique Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (PNRSI) 2018-2030 répond au besoin de disposer d'une boussole pour améliorer les orientations et la qualité de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (RSI). Elle a pour but de contribuer à la promotion du système national de recherche avec pour principal objet la réorientation et le réajustement nécessaires à la valorisation des résultats des travaux de la Recherche Scientifique et Innovation au niveau de toutes les parties prenantes, y compris le privé et les communautés à la base ;
- la collaboration avec d'autres chercheurs de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) à l'élaboration du document de l'étude de référence du Projet Intégré pour le Développement durable des Communes (PEHUNCO) (PIDEC) portant sur « situation de l'environnement et les infrastructures de développement sociocommunitaire ». Grâce à ce projet, les infrastructures sociocommunitaires doivent être réalisées dans les villages de la Commune de Pehunco au nord-ouest du Bénin. Des magasins de stockage doivent être construites de même que les hangars en matériaux définitifs dans les marchés des villages de cette Commune ;
- la collaboration avec d'autres chercheurs de la FASEG à la réalisation de l'étude de base de l'Objectif de Développement Durable (ODD7) : Energie propre à un coût abordable au Bénin. Cette étude a permis au gouvernement de prendre des mesures pour éviter les pertes d'énergie sur le réseau électrique de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE). Cette situation a permis aux consommateurs d'éviter les

---

<sup>1</sup> Dans le cadre du financement de ce projet, le FENU a bénéficié d'une contribution appréciable du Fonds Belge de Survie

coupures intempestives qui grillent parfois les appareils électroménagers des citoyens béninois ;

- le responsable dudit institut a participé à la réalisation des Orientations stratégiques du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (FNRSIT), une Direction Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Cette même mission a concerné le plan d'opération des orientations stratégiques, la stratégie de mobilisation des ressources financières et la politique du FNRSIT en matière de lutte contre la fraude. Ces différents documents permettent de financer la recherche-développement sur des bases équitables pour les chercheurs et innovateurs dont les résultats impactent directement la communauté à la base.

### **Etat d'effectifs (catégories d'agents, sexe, nombre, grade)**

L'IRSHS est actuellement composé de deux laboratoires à savoir le Laboratoire d'Economie Locale et Développement Participatif (ELeDP) du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (CBRSI) et le Laboratoire de la Dynamique de Population et du Développement Durable (LADYPOD). Le Laboratoire ELeDP comprend un (01) chercheur, Agent Permanent de l'Etat de sexe masculin, Maître de Recherche du (CAMES) depuis octobre 2020. Quant au LADYPOD, il comprend un (01) chercheur, Agent Permanent de l'Etat de sexe masculin, Maître de Recherche du (CAMES) en juillet 2022 secondé d'un Docteur en économie non Agent de l'Etat. Les travaux de recherche s'exécutent avec des Laboratoires associés de l'Université d'Abomey-Calavi et d'autres chercheurs des structures ministérielles. Pour le moment, l'IRSHS est logé à la Direction Générale du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (CBRSI) sises à l'Etoile rouge (Photo 1).

### **Adresse de la structure**

Ex-Institut français d'Afrique noire (IFAN), Ex-Institut de recherche appliquée du Dahomey (IRAD), l'actuel Institut de Recherche en Sciences Humaines et Sociales est situé à l'Immeuble Annexe CBRSI Porto-Novo, Place de la République, face Assemblée nationale, 01 BP 6 Porto-Novo, Tél : (229) 20 21 30 81.

### **Nom et prénoms du ou des responsable(s)**

Il est important de souligner que vu les réformes en cours dans le système national de recherche scientifique et de l'innovation n'ont pas permis de nommer un responsable à la tête de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines et Sociales (IRSHS). Toutefois, un chargé de recherche, Dr Clément GNIMADI est désigné pour être responsable du Laboratoire d'Economie Locale et Développement Participatif et par ricochet de l'IRSHS.

### **Dénomination du programme ou de l'activité :**

PROGRAMMES PLURIANNUELS DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'ECONOMIE LOCALE ET REGIONALE ET EN DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

Titre du 1<sup>er</sup> projet exécuté en 2020: Lutte Contre Les Effets Des Changements Climatiques En Zone Littorale Au Bénin : érosion côtière et inondation côtière

Titre du 2<sup>ème</sup> projet exécuté en 2020 : Changements climatiques, systèmes agricoles et sécurité alimentaire dans la basse et moyenne vallée de l'Ouémé.

## **RAPPORT ANNUEL 2020 DU LABORATOIRE ECONOMIE LOCALE ET DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF DE L'INSTITUT DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

### **INTRODUCTION**

Créée en 2002, le Laboratoire de recherche et d'expertise en économie locale et en développement participatif du Centre béninois de la recherche scientifique et technique (ELeDP/IRSHS/CBRSI) vise à concevoir et à mettre en œuvre des programmes pluriannuels de recherche développement en matière d'économie locale et régionale et en développement participatif. Les premiers domaines identifiés vers lesquels s'orienteront les investigations sont les suivants :

1. Evaluation des contraintes et des potentialités du milieu naturel en termes de dynamique d'organisation des systèmes de production et d'organisation de l'espace dans le sens d'analyses à réaliser en termes de vocations agropastorales et de différenciation des sous-espaces selon leurs potentialités et contraintes propres permettant de poser, le cas échéant, la problématique homme-ressources naturelles.
2. Evaluation des possibilités et des contraintes de la taxation locale en vue d'une diversification et d'une augmentation des ressources nécessaires au fonctionnement des organes locaux et aux investissements économiques.

### **Ressources disponibles**

#### **Ressources humaines**

Le personnel du laboratoire à la date d'aujourd'hui est composé de personnel permanent et de personnels occasionnels (Stagiaires et collaborateurs externes).

#### **Personnel permanent**

- Dr Clément GNIMADI, géographe, Maître de Recherche, spécialiste en Aménagement du Territoire.

#### **Personnels occasionnels**

A ce personnel permanent, il convient d'ajouter les chercheurs associés qui sont des collaborateurs bénévoles plus ou moins permanents et qui participent à la vie du laboratoire. Par ailleurs, en fonction des activités, le laboratoire fait appel à des personnes ressources en fonction de leur expertise pour constituer des équipes de travail ou recevoir un appui ponctuel.

#### **Ressources matérielles et conditions actuelles de travail**

Les conditions de travail des chercheurs du laboratoire sont actuellement les suivantes :  
Le matériel informatique comprend deux ordinateurs de bureau, un ordinateur portable et une imprimante blanc et noir au laboratoire ELeDP de l'Institut de Recherches en Sciences Humaines et Sociales (IRSHS) qui dispose d'un bureau à la Direction Générale du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (CBRSI).

### **Activités menées au premier trimestre de l'année 2020**

Le premier trimestre a été consacré à la rédaction des Termes de référence du projet de recherche rédigé par le laboratoire ELeDP. Par ailleurs, au cours du mois de janvier et février 2020, un chercheur dudit laboratoire s'est préparé pour passer le 42<sup>ème</sup> concours des Comités Consultatifs Inter africains du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

Au deuxième trimestre, le Laboratoire d'Economie Locale et Développement Participatif de l'IRSHS a procédé à la préparation des outils de collecte de données sur le terrain. Par ailleurs, les chercheurs dudit laboratoire ont participé à l'atelier de validation du cadre de gestion environnementale et sociale du projet de préparation et de réponse au COVID 19 (FAST TRACK COVID-19) le vendredi 22 mai 2020 dans la salle de réunion du Secrétariat Exécutif du CNLS-TP. Les structures représentées sont la DPP, ANSSP, le DAF et la Direction Nationale de la Santé Publique, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), l'Unité de Gestion du Projet (UGP) REDISSE. Il faut signaler que le CBRSI a été invité pour la 1<sup>ère</sup> fois par le Dr Alain Kokou AÏSSI.

Au début de la séance, le spécialiste en santé environnementale de l'UGP REDISSE, Dr AÏSSI Kokou Alain, a salué les participants et les a remerciés pour leur présence effective au nom de la Coordinatrice empêchée. Il a procédé à la présentation du contexte et des objectifs de l'atelier. L'objectif général du CGES est de guider les interventions du projet de manière à ce que les questions environnementales et sociales soient prises en compte et gérées suivant les exigences de la législation béninoise et celles de la Banque Mondiale.

De façon spécifique, il s'agit de :

- définir la procédure d'évaluation environnementale et sociale incluant le screening (tri préliminaire) et les instruments spécifiques de sauvegarde à déployer en fonction des activités susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement et les populations humaines ;
- identifier les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ;
- proposer à travers un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES), des mesures globales de mitigation de risque ou de maximisation des impacts positifs selon la nature des activités projetées en se référant à des normes juridiques et techniques ;
- préciser les rôles et les responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du PCGES ;
- déterminer sur la base d'une évaluation, les besoins en renforcement de capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des PCGES ;

- fournir les moyens d'information des populations adaptées pour exécuter et suivre les recommandations du CGES ;
- élaborer un système de surveillance et de suivi environnemental des mesures du PCGES.

En d'autres termes, il s'agit pour les participants de procéder à la relecture des documents qui leurs sont soumis en vue de leur validation. Les documents sont :

1. le Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES)
2. le Plan d'Engagement Environnemental et Social(PEES)
3. la Procédure de Gestion de la Main d'œuvre(PGMO)

Après la présentation des participants, un présidium composé de deux membres a été mis en place.

1. Président : Docteur Clément GNIMADI, Responsable de l'Institut de Recherche en Science Humaine et Sociale au CBRSI
2. Rapporteur : Madame Carole ADJOVI, Juriste et Environnementaliste Point Focal RSI du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable,

Le Président du présidium, Dr GNIMADI prenant la conduite des travaux a invité les participants à prendre connaissance de l'agenda de l'atelier puis à l'adopter.

Dr AISSI, invité par le Président a rappelé la méthodologie et la composition des groupes de travail ainsi que les tâches assignées à chaque participant résumé dans le tableau 1.

Tableau 1 : Tâches assignées pour la revue assorties des responsables

N°	Tâches assignées pour la revue ou la consolidation	Responsable/Sous-groupe
1	De « Introduction » à « III.1.3 Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet (décrire les SMO) /CGES	Dr Magloire MARTIN
2	De « III.2 Présentation de la zone d'intervention » à « IV.2.3 Autres dispositions connexes applicables au projet /CGES	Dr Clément Gnimadi
3	De « V. Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale » à « VI.1 Etapes clé du processus d'analyse et de gestion environnementale et sociale »	Mme Carole ADJOVI
4	De « VI.2.1 Mobilisation des parties prenantes « à « Mécanisme de gestion des plaintes » du CGES	Mr Belly POGODO
5	De « VII. RISQUES ET Impacts environnementaux et sociaux du projet » à « IX.3. Calendrier de mise en œuvre » / CGES	Mme Hermione DEGILA
6	Conclusion, REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES, Glossaire et Annexes / CGES	Mr Louis AFFOVEHOUNDE
7	Procédure de la Gestion de la Main d'œuvre /PGMO	Mr Gildas DEDEWANOU Dr Corneille GNANVI
8	Plan d'Engagement Environnemental et Social	Dr Denis AKPLOGAN Mr Borel TOSSOU
9	Résumé exécutif du CGES	Dr Yannelle DOSSOU
10	Compilation des documents	Dr Alain Kokou AISSI Mr Lucien EDOU

Les participants se sont repartis en plusieurs sous-groupes avec des tâches précises confiées à chacun pour finaliser les documents soumis à leur appréciation.

A la fin des travaux de groupes, Dr AISSI a procédé à l'intégration des amendements sur place. Ensuite, il a présenté à la plénière le document du CGES finalisé. Des discussions ont été menées avec les participants, en termes de compléments d'informations, de clarification, de reformulation en vue d'améliorer le document. Des recommandations ont été formulées pour la suite du processus.

- Organiser une formation des acteurs impliqués dans le suivi environnemental avec l'ABE afin de clarifier les rôles de chacun ;
- Veiller à la mise en œuvre effective du PGES en collaboration avec toutes les parties prenantes précisées dans le document.

La cérémonie de clôture a démarré par la lecture et l'adoption du rapport au terme duquel le document, objet de l'atelier a été validé par l'ensemble des participants sous réserve de la prise en compte de quelques observations.

Par ailleurs les deux documents complémentaires au CGES à savoir « Procédure de gestion de la main-d'œuvre » et la Procédure d'engagement environnemental et social ont été également validés.

Le Laboratoire d'Economie Locale et Développement Participatif de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines et Sociales (IRSHS) du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a participé à l'atelier de consultation des parties prenantes pour l'identification des barrières potentielles des technologies d'adaptation aux changements climatiques. Ce travail a été réalisé au cours du troisième trimestre.

L'analyse des barrières et du cadre propice pour le transfert, la diffusion et le déploiement des technologies est l'étape qui succède à celle relative à l'identification et la priorisation des technologies

Au sens de l'Evaluation des Besoins en Technologie (EBT) et l'élaboration du Plan d'Actions Technologiques, une barrière représente tout obstacle pouvant entraver le transfert et la diffusion des technologies.

Le cadre favorable constitue l'ensemble des conditions du cadre institutionnel, réglementaire et politique qui sont propices pour la promotion et l'appui au transfert et la diffusion de technologies Mais quel est le processus d'identification des barrières.

## **A. Processus d'identification des barrières**

A l'occasion d'une séance de travail, tenue le vendredi 22 mai 2020 regroupant le Coordonnateur du Projet EBT, les consultants et le point Focal CDN, il a été procédé à l'identification des parties prenantes pour la 2<sup>e</sup> étape de l'EBT consacrée à l'analyse des



barrières et du cadre propice pour le compte du volet « adaptation ». Elles comprennent les représentants des institutions ou structures ci-après :

- Institut National des Recherches Agricoles du Bénin / Ministère en charge de l'Agriculture (INRAB) ;
- Direction de la Programmation et de la Prospective / Ministère en charge de l'Agriculture (DPP/MAEP) ;
- Direction Générale de l'Eau / Ministère de l'Eau et des Mines (DGEau) ;
- Direction de la Programmation et de la Prospective / Ministère de l'Eau et des Mines (DPP/MEM) ;
- Partenariat National de l'Eau (PNE) ;
- Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi / Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur (EPAC);
- Centre Béninois de la Recherche Scientifique et l'Innovation / Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur (CBRSI);
- Agence Nationale de Propriété Industrielle (ANAPI);
- Initiatives pour un Développement Intégré Durable (IDID-ONG) ;
- Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB);
- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD : DGECC, PF/CCNUCC, C/CDN, C/EBT)

A ceux-ci s'ajoutent, le Point Focal de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ; le Coordonnateur des Contributions Déterminées au niveau National, le Coordonnateur National de l'Evaluation des Besoins en Technologie et le Directeur Général de l'Environnement et du Climat.

L'atelier consacré à l'identification des barrières potentielles pour ce qui concerne les technologies d'adaptation aux changements climatiques a été organisé le 17 Juin 2020.

#### **a) -Liste préliminaire des barrières identifiées par secteur**

En prélude à la séance d'identification des barrières potentielles, il a été identifié essentiellement au moyen de la revue documentaire et du jugement d'experts, une liste préliminaire des barrières des trois (3) premières technologies d'adaptation résultant du processus de priorisation pour les secteurs de l'agriculture et de l'eau

Il convient de noter que selon la littérature scientifique (DTU en coopération avec d'autres institutions), les éléments ou principes de base sur lesquels doivent se fonder l'identification des barrières potentielles pour le transfert et la diffusion des technologies d'adaptation aux changements climatiques sont notamment :

1. Importance relative ou pertinence de la barrière pour que le transfert et la diffusion de la technologie aient lieu
2. Barrières ne pouvant pas changer les réglementations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur le marché d'achat des technologies

3. Obstacles devant être levés facilement pour que le transfert et la diffusion de la technologie puissent avoir lieu
4. Influence négative de la barrière sur le cadre institutionnel du pays

Il est présenté dans les tableaux ci-dessous la version préliminaire des barrières identifiées par technologie pour chacun des secteurs

**Tableau A : Liste préliminaire des barrières identifiées dans le secteur de l'Agriculture (A)**

<p><b>Technologie 1</b> : Mise au point et vulgarisation des itinéraires techniques adaptés aux nouvelles contraintes climatiques dans la zone agro écologique 5</p>	<p><b>Technologie 2</b> : Paillage (mulching)</p>	<p><b>Technologie 3</b> : Gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage de type agropastoralisme</p>
<p><b>Barrières</b></p>	<p><b>Barrières</b></p>	<p><b>Barrières</b></p>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Insuffisance d'expertise au niveau national pour la conception et la mise en œuvre de la technologie</li> <li>2. Faible appropriation des pratiques de la technologie par les services agro-météorologiques</li> <li>3. Faible capacité des centres de formation agricole dans la conception des curricula relatifs à la technologie</li> <li>4. Connaissance insuffisante des itinéraires techniques de certaines cultures au niveau local (Vouandzou (<i>Vigna suterranea</i> L. Verdc), Souchet ((<i>Cyperus esculentus</i> L.), Taro (<i>Colocasia esculenta</i>), pomme sauvage (<i>Irvingia</i> spp.), Avocatier (<i>Persea gratissima</i>))</li> <li>5. Insuffisance de capacités techniques au niveau des structures en charge des recherches agricoles</li> <li>6. Insuffisance de communication et de formation autour de la technologie</li> <li>7. Faible sensibilisation des décideurs politiques sur l'utilité de la technologie</li> <li>8. Difficultés liées aux problèmes du foncier rural</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. faible connaissance des itinéraires techniques impliquant le paillage de certaines cultures au niveau des paysans</li> <li>2. disponibilité limitée des équipements/matériels nécessaires</li> <li>3. insuffisance de vulgarisation des pratiques au niveau des producteurs</li> <li>4. faible appropriation de la technologie par les services agro-météorologiques</li> <li>5. Mécanismes insuffisants de sécurisation foncière appropriée</li> <li>6. Insuffisance de sensibilisation et d'information des décideurs de politiques sur le développement de la technologie</li> <li>7. faible maîtrise de la technologie par un grand nombre d'exploitants agricoles.</li> <li>8. Contraintes des feux de végétation dont le paillage amplifie les effets néfastes dans les grandes cultures.</li> <li>9. Faible capacité de couverture du territoire national pour la vulgarisation de la technologie</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coût d'acquisition relativement élevé des matériels nécessaires à la technologie pour les ménages ruraux ;</li> <li>2. Réticence des agriculteurs pour l'adoption de la technologie</li> <li>3. Insuffisance de financement</li> <li>4. Faible disponibilité du marché d'approvisionnement des équipements nécessaires ;</li> <li>5. Insuffisance d'agents d'encadrement technique en élevage</li> <li>6. Insuffisance de capacités techniques au niveau des structures en charge des recherches agricoles</li> <li>7. Curricula de formation spécifique à la technologie peu développés dans les centres de formation spécialisée</li> </ol>

<ul style="list-style-type: none"> <li>9. Faible capacité technique des agriculteurs</li> <li>10. Faible coordination et concertation entre les acteurs pour le partage d'expériences</li> <li>11. Faible capacité de couverture du territoire national pour la vulgarisation de la technologie</li> <li>12. Insuffisance de financement</li> <li>13. Insuffisance de suivi permanent à la technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10. Insuffisance de suivi permanent à la technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>8. Contraintes d'entretien et de maintenance de l'ouvrage par un personnel qualifié</li> <li>9. Politique insuffisante de subvention par l'Etat des équipements nécessaires</li> <li>10. Insuffisance de suivi permanent à la technologie</li> <li>11. Contraintes liées à la transhumance</li> </ul>
---	--	--

**Tableau B : Liste préliminaire des barrières identifiées dans le secteur des Ressources en eau (RE)**

<i>Technologie 1 : Gestion intégrée des bas-fonds rizicoles</i>	<i>Technologie 2 : Aménagement des bassins versants pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au profit des populations vulnérables</i>	<i>Technologie 3 : Forage à buts multiples.</i>
<b>Barrières</b>	<b>Barrières</b>	<b>Barrières</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Insuffisance de compétences liées à la technologie</li> <li>2. Insuffisance de personnel qualifié dans les zones d'implantation des ouvrages</li> <li>3. Insuffisance de financement</li> <li>4. Insuffisance de main d'œuvre qualifiée</li> <li>5. Coût d'installation élevé pour les populations rurales</li> <li>6. Insuffisance d'agents d'encadrement technique en conseil agricole</li> <li>7. Contraintes d'inondations et envasement des bas-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Coût élevé des investissements pour les ménages ruraux</li> <li>2. Faible mécanisme de financement pour l'acquisition de la technologie.</li> <li>3. Coût élevé des travaux d'aménagements</li> <li>4. Faible coopération scientifique entre les institutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Coût élevé des équipements ;</li> <li>2. Accès limité à l'énergie électrique ;</li> <li>3. Insuffisance de formation technique ou spécialisée dans la conception de la technologie</li> <li>4. Problèmes fonciers</li> <li>5. Faible capacité financière des ménages ruraux</li> <li>6. Insuffisance des textes d'application</li> </ul>

<p>fonds dues notamment à des crues éclair</p> <p>8. Insuffisance de plans d'aménagement des sites considérés.</p>	<p>de recherche-développement</p> <p>5. Faibles capacités techniques pour la construction et l'exploitation des ouvrages</p> <p>6. Contraintes liées à la montée du niveau des cours et plans d'eau</p> <p>7. Insuffisance de curricula de formation sur les pratiques de la technologie</p>	<p>relatifs au code de l'eau</p> <p>7. Coûts d'entretien ou de maintenance élevé</p> <p>8. Contraintes de conception ou de positionnement des crépines, cause d'ensablement des forages</p> <p>9. Faible niveau d'organisation du comité de gestion des points d'eau dans les milieux ruraux</p>
--	--	--

Cette liste préliminaire des barrières identifiées par technologie constitue une base d'échanges et de discussions des parties prenantes. Une liste consensuelle de barrières potentielles est considérée pour la suite du processus.

## B. Catégorisation des barrières

Les raisons principales de la faible utilisation d'une technologie dans les pays sont liées à des préoccupations d'ordre économique, institutionnel, social ou environnemental qui fondent les catégories de barrières. D'après le Partenariat PNUE-DTU (2015), l'analyse des barrières pourrait se référer à une dizaine de catégories qui se présentent comme suit :

1. **Économiques et financières** : coût du capital élevé, l'investissement dans la technologie considéré comme étant risqué (par ex. du fait de peu d'exemples précédents au niveau local), le rendement attendu de l'investissement est faible,
2. **Les conditions du marché** : peu de fournisseurs locaux de marchandises et services auxiliaires, des conditions de marché inégales (par ex. du fait de subventions en faveur de technologies concurrentes), le marché est contrôlé par les acteurs industriels existants
3. **Juridiques et réglementaires** : la technologie s'oppose aux acteurs existants (tels que les entreprises de services énergétiques), un cadre juridique insuffisant, un secteur très contrôlé, des conflits d'intérêt, l'instabilité politique, la bureaucratie, un comportement de maximisation de la rente.
4. **Réseau** : faible connectivité entre les acteurs, les réseaux des acteurs industriels déjà existant étant favorisés, les réseaux de distribution sont limités.
5. **Capacité institutionnelle et organisationnelle** : peu d'institutions professionnelles, capacité institutionnelle limitée, compétences en gestion et compétences organisationnelles limitées.
6. **Compétences humaines** : personnel technique non qualifié et formation inadéquate.
7. **Sociales, culturelles et comportementales** : préférences du consommateur et préjugés sociaux, traditions, habitats dispersés.
8. **Information et sensibilisation** : information inadéquate, manque de retour, manque de sensibilisation.
9. **Techniques** : la qualité/performance de la technologie est faible, peu d'exemples de références locales.
10. **Autres** : impacts environnementaux, conditions des infrastructures physiques

**L'analyse des barrières** a pris en compte l'appartenance des technologies concernées à l'une des deux grandes catégories de technologies de biens marchands et de biens non marchands.

**L'analyse du cadre propice et l'identification des mesures pour surmonter les barrières** se sont appuyées sur les résultats de l'analyse des barrières.

A l'instar de l'identification et de la priorisation des technologies d'adaptation aux changements climatiques, le processus d'identification des barrières a revêtu un caractère participatif ou en d'autres termes a recueilli les avis et les opinions des parties prenantes dans un cadre de

consultation approprié. La liste définitive des barrières a fait l'objet d'accords consensuels au sein des groupes de travail spécifiques.

En outre, au troisième trimestre, le Laboratoire d'Economie Locale et Développement Participatif de l'IRSHS a procédé à la préparation des outils de collecte de données sur le terrain. A la confection des fiches de financement des projets de recherche et à la participation à la rédaction de la synthèse des rapports des Instituts du CBRSI.

Au quatrième trimestre, les activités du Laboratoire d'Economie Locale et Développement Participatif de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines et Sociales (IRSHS) du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sont focalisé sur plusieurs points à savoir la réalisation des outils de collecte des données sur le terrain, la collecte des données sur le terrain dans les communes de Ouinhi et Bonou dans moyenne vallée et la basse vallée du fleuve Ouémé et également à Grand-Popo et Ouidah, la confection des fiches de financement des projets de recherche et à la participation à la rédaction de la synthèse du rapport 2020 du Laboratoire d'Economie Locale et Développement Participatif (ELeDP) de l'IRSHS du CBRSI.. Du retour du terrain, l'équipe du laboratoire ELeDP/IRSHS/CBRSI a procédé au dépouillement des données collectées et à la rédaction des rapports de mission et des rapports d'étude.